

*pour leur indépendance face à l'Etat, pour l'unification organique du mouvement syndical, pour la démocratie syndicale, c'est-à-dire le droit de critique, d'information, de discussion, mais aussi de tendance dans les syndicats. Ils doivent affirmer leur volonté de développer un syndicalisme de combat face au syndicalisme d'Etat, et de faire du syndicat l'arme de tous les travailleurs.*

15) Les travailleurs ne sont pas dans leur majorité et en permanence résolus à briser leurs chaînes. C'est pourquoi il faut réaffirmer que l'isolement hors de l'organisation syndicale signifie le refus de partir du niveau de conscience réel des masses, signifie les abandonner aux mains des bureaucrates réformistes et laisser la place libre aux syndicats jaunes et aux bandes fascistes. Vu leurs tâches, leur recrutement et leur composition, les syndicats ne peuvent avoir un programme révolutionnaire achevé. Ils n'organisent qu'une fraction large mais assez consciente de la classe pour comprendre l'utilité d'une organisation permanente de défense.

C'est l'incompréhension de ces caractéristiques qui est à l'origine de plusieurs attitudes erronées, et malheureusement aujourd'hui répandues :

a) la première consiste à nier tout rôle aux syndicats. A rendre la forme d'organisation syndicale responsable de la passivité ouvrière. Cette attitude est le fait de marginaux et d'intellectuels sur qui pèsent très indirectement la contrainte de l'organisation du travail en usine et la nécessité de vendre leur force de travail. Ils fondent la lutte révolutionnaire sur le refus moral du capitalisme alors que c'est précisément parce qu'elle est le produit du mode de production capitaliste, parce qu'elle est entretenue, regroupée et disciplinée par le capital lui-même, que la classe ouvrière en sera le fossoyeur.

b) la seconde attitude erronée consiste à chercher à la place du mouvement syndical réformiste un mouvement syndical propre et vierge de tout compromis. Elle se réduit en dernière analyse au légalisme ou au réformisme. En effet elle revient à affirmer la possibilité pour les révolutionnaires de gagner directement à leurs idées le mouvement de masse légal des travailleurs. Ce qui peut signifier que les travailleurs seraient révolutionnaires dans leur masse s'ils n'étaient dupes d'une bureaucratie qui les coiffe artificiellement : il suffirait de construire un nouveau mouvement sain à côté pour les voir s'y rallier (alors que pour nous la bureaucratie est un produit des contradictions du mouvement ouvrier lui-même). Ce qui peut signifier aussi qu'un mouvement de masse révolutionnaire peut se développer progressivement et gagner à lui la majorité des travailleurs ; ce qui reviendrait à nourrir des illusions légalistes sur la passivité bourgeoise face à un tel mouvement, à rejoindre le réformisme des syndicalistes révolutionnaires, et à accréditer en dernière analyse les thèses stalinienne qui pensent comme possible la conquête d'une majorité électorale. En fait, il n'y a aucune objection de principe à cotoyer les réformistes dans les syndicats, et même à y être dirigé par eux. Le rôle des révolutionnaires est d'imposer la démocratie syndicale effective dans leurs rangs en défendant les propositions de luttes les plus efficaces et les plus éducatives. Ce n'est guère qu'à la veille d'une situation révolutionnaire que le rapport de force au sein du mouvement de masse légal peut basculer de façon décisive en faveur de la révolution.

c) Enfin, en raison de l'absence de parti révolutionnaire suffisamment implanté et reconnu par les masses, du fait aussi de la crise du stalinisme, les courants radicalisés des syndicats sont amenés, pour définir leurs objectifs, à tenir compte des facteurs politiques. D'où la tentation chez certains d'un retour à l'anarcho-syndicalisme, parfois désigné sous le terme de « parti de type nouveau » qui permettrait à une organisation unique de prendre en charge les luttes revendicatives et politiques avec pour double résultat la minorisation de l'organisation de masse par des actions avant-gardistes, et la confusion la plus grande quant à la ligne politique.

Pourtant, c'est précisément parce que l'organisation de masse syndicale reste minoritaire par rapport à l'ensemble de la classe, que les révolutionnaires proposent, dans les périodes de mobilisation, lors des grèves, la constitution d'organes spécifiques qui représentent la masse des travailleurs en lutte et leur permettent de décider de leurs propres buts : comités de base, comités de grèves élus. La grève avec occupation pose la question du pouvoir dans l'usine ; le comité de grève ou d'usine en

regroupant les délégués élus des ouvriers et employés en lutte, révocables par eux, représente la légalité des travailleurs face à celle des patrons.

Dans les phases de recul et de démobilisation ces comités ont tendance à se résorber et à disparaître. Mais aujourd'hui, à cause de la défiance qu'inspirent les syndicats bureaucratisés, à cause de l'encore faible crédibilité des organisations révolutionnaires à cause enfin de l'instabilité politique chronique dans une série de pays d'Europe, certains travailleurs combatifs qui en sont à leurs premières expériences de lutte peuvent être tentés de maintenir des organes (ou ce qu'il en reste après que la majorité des travailleurs hier sur la brèche soient retombés dans leur passivité) sous forme de comités de base ou de comités d'action. Dans la mesure où ces regroupements ont une réalité, les militants révolutionnaires doivent y demeurer, non pour céder à leurs préjugés et à leur confusion, mais pour essayer de clarifier à travers l'action les questions qu'ils posent ; pour gagner les meilleurs militants à l'organisation révolutionnaire et convaincre les autres de la nécessité du travail de masse dans le syndicat en leur offrant des perspectives en conséquence. En tout état de cause, ils doivent expliquer que ces regroupements ne peuvent être des instruments de division et donc d'affaiblissement de la classe, qu'ils doivent au contraire contribuer au renforcement des organisations de masse unitaires des travailleurs tant que ces dernières gardent la confiance de la grande majorité des travailleurs actifs dans leurs entreprises.

Dans les périodes de crise révolutionnaire, les comités de grève cherchent à sortir du strict cadre de l'entreprise. Ils s'entourent d'un réseau de comités dans les quartiers, les villages, les communes qui leur permettent de souder à la classe ouvrière des fractions des classes moyennes. Ils cherchent à se coordonner à l'échelle régionale, puis à centraliser nationalement leurs actions. Ainsi le réseau de conseils d'usine et d'entreprises apparaît comme la colonne vertébrale d'un pouvoir nouveau qui se dresse face à l'appareil d'Etat bourgeois avec lequel il ne saurait coexister longtemps.

16) Le choix est alors entre la dictature de la bourgeoisie et celle du prolétariat. Dès que s'intensifie la lutte de classe, il n'y a pas d'autre voie. Soupirer sur les solutions intermédiaires, sur la démocratie parlementaire restaurée, revient à s'abandonner aux illusions réactionnaires. Les porte-paroles de ces solutions, faute de choisir résolument leur camp seront amenés à se transformer, le moment venu, en bourreaux du prolétariat, même s'ils portent encore le titre de socialistes. La ligne de partage entre la dictature du prolétariat et la dictature de la bourgeoisie est celle qui, au lendemain de la révolution d'Octobre, séparait Lénine et Trotsky des assassins « socialistes » de Liebknecht et de Rosa Luxembourg.

La démocratie bourgeoise accorde un mirage de liberté et d'égalité aux travailleurs. La liberté de vendre leur force de travail au prix fixé par le patron, l'égalité abstraite devant une loi qui est faite contre eux pour la protection de la propriété privée et la défense de l'ordre bourgeois. Le système électoral leur permet de désigner de temps à autre, loin de leurs lieux de travail (dans des urnes où le découpage électoral dose savamment leurs voix avec celles des bourgeois et des parasites) des « représentants » sur lesquels ils perdent tout contrôle au lendemain du scrutin. A cette démocratie en trompe l'oeil, à ces ombres de liberté et d'égalité, à cette délégation de pouvoir, la dictature du prolétariat oppose la démocratie réelle pour la majorité des travailleurs qui produisent toutes les richesses.

Marx, et Lénine après lui, ont salué dans l'expérience de la Commune de Paris aujourd'hui centenaire, « la forme enfin trouvée du pouvoir prolétarien ». Un pouvoir qui n'a rien de parlementaire. La Commune a tenté de détruire la justice bourgeoise, l'armée de métier, au profit de l'organisation

Les élus aux organes autonomes du pouvoir prolétarien sont révocables et contrôlables. Ils ne bénéficient d'aucun privilège matériel et touchent le salaire d'un ouvrier qualifié.

S'inspirant de l'exemple de la Commune, le pouvoir soviétique né de la Révolution russe réalisant l'égalité sans distinction de sexes, de races, de religion ou de